

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les Plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

RESUME DE LA SEANCE

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3.2 Programme de travail..... [PC20 Doc. 3.2 (Rev. 1)]

Le Comité décide de discuter le document PC20 Doc. 15.1 (*Espèces produisant du bois, plantes médicinales et espèces produisant du bois d'agar (Décisions 15.26 et 15.27) – Rapport du groupe de travail*) dans l'après-midi du 26 mars, conjointement avec le document PC20 Doc. 17.2.1 [*Taxons produisant du bois d'agar (Décision 15.94)*].

4. Admission des observateurs..... (PC20 Doc. 4)

Le Comité prend note de l'ajout de Ajmal Perfumes sous Organisations nationales au paragraphe 2 du document PC19 Doc. 4.

14. Etude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II

14.1 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important axée sur les espèces..... (PC20 Doc. 14.1)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 14.1.

14.2 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP15..... (PC20 Doc. 14.2)

Le Comité établit un groupe de travail (WG2) qui sera présidé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough), avec le mandat suivant:

- a) Conformément au paragraphe f) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), examiner l'information disponible pour déterminer s'il estime que les paragraphes 2 (a) et 3 de l'Article IV sont appliqués; et
- b) Proposer les espèces à supprimer de l'étude pour l'Etat de l'aire de répartition concerné, et les espèces à maintenir dans l'étude.

16. Examen périodique des espèces de plantes incluses dans les annexes CITES

Le Comité désigne le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz) président du groupe de travail sur l'examen périodique des espèces de plantes inscrites aux annexes CITES.

16.1 Vue d'ensemble

16.1.1 Rapport du Mexique..... [PC20 Doc. 16.1.1 (Rev.1)]

16.2 Rapport du groupe de travail (PC20 Doc. 16.2)

et

16.3 Evaluation du commerce des cactus épiphytes et examen de l'inscription de Cactaceae spp. à l'Annexe II (décision 15.89) (PC20 Doc. 16.3)

Le Comité établit un groupe de travail (WG3) qui sera présidé par le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Dias), avec le mandat suivant:

- a) Examiner et rédiger des recommandations sur la base des rapports soumis par le Brésil et la Namibie dans le document PC20 Doc. 16.1.1 (Rev. 1), annexes 1 et 2;
- b) Examiner et rédiger des recommandations sur la base du rapport soumis par les Pays-Bas dans le document PC20 Doc. 16.2, annexe 1;
- c) Sur la base du document PC20 Doc. 16.3, annexe 2, examiner l'intérêt de rédiger une proposition en vue de supprimer de l'Annexe II les sept genres suivants de cactus épiphytes: *Disocactus*, *Epiphyllum*, *Hatiora*, *Lepismium*, *Pseudorhipsalis*, *Rhipsalis* et *Schlumbergera*, pour examen à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16). Si cette proposition est rédigée, y inclure du matériel d'identification permettant de distinguer ces genres d'autres cactus non épiphytes;
- d) Identifier des auteurs pour toute proposition d'amendement aux annexes qui serait présentée à la CoP16;
- e) Participer aux travaux de révision de la résolution 14.8, *Examen périodique des annexes* (point 10) commencé durant la session conjointe de la 26^e session du Comité pour les animaux et 20^e session du Comité pour les plantes; et
- f) Examiner les informations supplémentaires fournies concernant les évaluations de *Balmea stormiaae*, *Platymiscium pleiostachyum*, *Peristeria elata* et *Sclerocactus* spp.

16.1.2 Rapport du Secrétariat..... (PC20 Doc. 16.1.2)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 16.1.2 et demande au Secrétariat de se mettre en rapport avec le Mexique pour s'assurer que les références à certaines espèces reflètent correctement les décisions précédentes du Comité.

16.4 Euphorbia spp. [décision 14.131 (Rev. CoP15)]..... (PC20 Doc. 16.4)

Le Comité décide qu'aucun changement n'est nécessaire à l'inscription des espèces d'*Euphorbia* succulentes se trouvant à l'Annexe II. Il demande à son spécialiste de la nomenclature de traiter la question de nouvelles espèces d'*Euphorbia* ainsi que les modifications taxonomiques proposées pour les genres qui appartiennent phylogénétiquement à *Euphorbia*, notamment *Elaeophorbia*, *Endadenium*, *Monadenium*, *Synadenium* et *Pedilanthus*.

17. Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP16

17.1 Propositions d'amendement des annexes

17.1.1 Madagascar (Décision 15.97)..... (PC20 Doc.17.1.1)

Le Comité établit un groupe de travail (WG4), qui sera coprésidé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough) et l'observateur de Madagascar, avec le mandat suivant:

- a) Préparer un plan de travail pour faciliter la soumission de propositions d'amendement à la 16^e session de la Conférence des Parties;
- b) Identifier les questions relatives à l'identification d'espèces qui doivent encore être traitées pour garantir que toute inscription éventuelle puisse être mise en œuvre et appliquée de manière satisfaisante;
- c) Identifier des mécanismes de soutien à la préparation de telles propositions d'amendement; et
- d) Examiner tout autre point qu'il estime pertinent.

17.1.2 Annotations

- 17.1.2.1 Vue d'ensemble [Décisions 15.31, 15.34, 14.133, 14.134 (Rev. CoP15), 14.149, 15.35 et 14.148 (Rev. CoP15)] – Rapport du groupe de travail [PC20 Doc. 17.1.2.1 (Rev. 1)]

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 17.1.2.1 (Rev. 1).

- 17.1.2.3 Cactaceae et Orchidaceae: examen des annotations (Décision 15.34). *Pas de document*

Le Comité demande aux Etats-Unis d'Amérique de préparer une proposition de révision de la décision 15.34 qui poursuivra les travaux, après la CoP16, pour un nombre plus limité de taxons, pour examen ultérieur par le Comité.

- 17.1.2.5 Aniba rosaeodora (Décision 15.90) – Rapport du Brésil(PC20 Doc. 17.1.2.5)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 17.1.2.5 et d'un exposé oral de l'observateur du Brésil.

- 17.1.2.6 Bulnesia sarmientoi (Décision 15.96) – Rapport de l'Argentine(PC20 Doc.17.1.2.6)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 17.1.2.6.

- 17.1.2.2 Préparation des éclaircissements et des orientations sur la signification de l'expression "emballés et prêts pour le commerce de détail", et autres termes utilisés dans les annotations – Rapport du groupe de travail(PC20 Doc.17.1.2.2)

et

- 17.1.2.4 Espèces d'arbres: annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III [Décisions 14.149, 15.35 et 14.148 (Rev. CoP15)] – Rapport du groupe de travail(PC20 Doc. 17.1.2.4)

Le Comité établit un groupe de travail (WG5) qui sera présidé par la Présidente du Comité pour les plantes, le Canada et l'Union européenne, avec le mandat suivant:

Concernant le document PC20 Doc. 17.1.2.2:

- a) Réexaminer et simplifier les définitions contenues dans le paragraphe 11 du document PC20 Doc. 17.1.2.2 de façon qu'un non spécialiste informé puisse identifier les spécimens sans hésiter; et
- b) Rédiger une définition de 'produits finis' applicable à tous les produits de plantes CITES.

Concernant le document PC20 Doc. 17.1.2.4:

- a) Examiner les conclusions du groupe de travail intersessions relatives à la nécessité d'amender les annotations pour les espèces d'arbres;

- b) Examiner s'il est nécessaire d'éclaircir spécifiquement les annotations #2, #7, #11 et #12 compte tenu de la gamme apparente des interprétations données par les Parties;
- c) Identifier les conclusions de ce groupe de travail et de groupes de travail précédents sur les annotations des espèces produisant du bois qui pourraient être des orientations utiles pour amender les annotations aux espèces d'arbres (voir compte rendu résumé de PC19);
- d) Suggérer des moyens d'encourager la participation au Comité pour les plantes d'agents de lutte contre la fraude et autres spécialistes des réglementations lors de l'évaluation de toute nouvelle inscription et annotation concernant des espèces produisant du bois; et
- e) Examiner et discuter les termes du glossaire sur les produits du bois d'agar, dans l'annexe 3 du document PC20 Doc. 17.2.1 et recommander les meilleurs moyens de mettre le glossaire à la disposition de la communauté CITES.

17.2 Autres propositions

17.2.1 Taxons produisant du bois d'agar (Décision 15.94).....(PC20 Doc. 17.2.1)

et

15. Avis de commerce non préjudiciable

15.1 Espèces produisant du bois, plantes médicinales et espèces produisant du bois d'agar (Décisions 15.26 et 15.27) – Rapport du groupe de travail PC20 Doc.15.1

Le Comité établit un groupe de travail (WG6) qui sera coprésidé par les représentants de l'Asie (Mme Zihua) et de l'Océanie (M. Leach) et la représentante suppléante de l'Asie (Mme Al-Salem), avec le mandat suivant:

Examiner les recommandations figurant dans les documents PC20 Doc.15.1 et PC20 Doc. 17.2.1.

19. Espèces d'arbres

19.1 Rapport d'activité du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois [Décisions 15.91, 15.92 et 14.146 (Rev. CoP.15)](PC20 Doc. 19.1)

Le Comité établit un groupe de rédaction (DG1) qui sera présidé par l'observateur du Guatemala (M. Beltetón Chacón), en sa qualité de Président du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois, avec le mandat suivant:

Proposer des recommandations que le Comité pour les plantes envisagera de présenter à la CoP16 d'après les recommandations se trouvant dans le document PC20 Doc.19.1.

Le Comité établit un autre groupe de travail (WG7) qui sera coprésidé par le représentant de l'Océanie (M. Leach) et l'observateur du Guatemala, en sa qualité de Président du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois, ne comprendra que des membres du Comité et aura le mandat suivant:

En tenant compte de toutes les informations disponibles, le groupe de travail testera les critères d'inscription d'espèces à l'Annexe II pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*, et évaluera si ces genres remplissent ou non les critères.

13. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (Décision 15.19) – Rapport du groupe de travail (PC20 Doc.13)

Avec l'ajout des mots "et les effets sur la CITES d'une mise en œuvre réussie de la SMCP" à la fin de la dernière phrase du préambule, le Comité décide de soumettre le projet de résolution se trouvant dans le paragraphe 7 du document PC20 Doc. 13 pour examen à la 16^e session de la Conférence des Parties.

20. Nomenclature (PC20 Doc. 20)

Le Comité établit un groupe de travail (WG8) qui sera présidé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough), avec le mandat suivant:

- a) Identifier les mécanismes qui pourraient être disponibles pour aider à mener à bien les dernières révisions des listes de plantes clés;
- b) Examiner s'il serait utile de rassembler toute l'information disponible sur la taxonomie et la nomenclature de *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp.;
- c) Exprimer une opinion sur la situation et l'usage du nom "*Aloe capensis*"; et
- d) Examiner d'autres questions de nomenclature renvoyées au Comité par les Parties et le Secrétariat.

14. Etude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II

14.3 Etude du commerce important de *Cistanche deserticola*, *Dioscorea deltoidea*, *Nardostachys grandiflora*, *Picrorhiza kurrooa*, *Pterocarpus santalinus*, *Rauvolfia serpentina* et *Taxus wallichiana* (PC20 Doc. 14.3)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 14.3. Le Comité demande aux Etats-Unis d'Amérique et à TRAFFIC de communiquer, par écrit, au Secrétariat, leurs commentaires détaillés sur l'organisation de l'atelier dont il est question au paragraphe 4 du document.

15. Avis de commerce non préjudiciable

15.2 *Aniba rosaeodora* [Décision 15.90, par. e)] – Rapport du Brésil (PC20 Doc. 15.2)

Le Comité prend note du document PC20 Doc. 15.2 et décide qu'il sera utilisé pour aider à préparer le rapport du Comité à la 16^e session de la Conférence des Parties sous la décision 15.90 f).

19. Espèces d'arbres

19.2 Rapport d'activité sur le programme conjoint CITES/OIBT (PC20 Doc. 19.2)

Le Comité félicite l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Secrétariat pour leurs progrès concernant leur programme conjoint et remercie les donateurs qui ont apporté un soutien financier.